

Le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 04 février 2026 à 18h30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

Étaient présents

M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, M. Pierre MELLINGER, Mme Régine PASQUIER, M. Julien LIOTARD, Mme Loré VINDRY, M. Daniel VIALLY, Mme Ghislaine LALBERTIER, Mme Véronique DÉRUDET, Mme Xandrine GUERIN, M. Olivier BORDENAVE.

Étaient absents, ont donné pouvoir

M. Pascal BEAUVÉRIE, a donné pouvoir à M. Christian BILLAUD.

Mme Cécile GIRARDET, a donné pouvoir à Mme Régine PASQUIER.

Étaient absents

Mme Geneviève RIBAILLIER, absente.

M. Olivier FARGES, absent.

Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Ghislaine LALBERTIER.

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

Conseil municipal précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2026 - 01/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée avant le vote du budget primitif 2026 des crédits d'investissements repris ci-dessous :

Dépenses	Budget 2025	Crédits 2026 ouverts
Chapitre 16 – hors opérations	258 000,00 €	64 500,00 €
Chapitre 20 - hors opérations	44 000,00 €	11 000,00 €
Chapitre 204 – hors opérations	10 000,00 €	2 500,00 €
Chapitre 21 – hors opérations	431 000,00 €	107 750,00 €
Opération 11	3 000,00 €	750,00 €
Opération 12	5 000,00 €	1 250,00 €
Opération 13	35 000,00 €	8 750,00 €
Opération 14	105 000,00 €	26 250,00 €
Opération 17	12 000,00 €	3 000,00 €
Opération 18	1 000,00 €	250,00 €
Opération 19	10 000,00 €	2 500,00 €
Opération 20	60 000, 00 €	15 000,00 €
Opération 21	1 214 000,00 €	303 500,00 €
Opération 25	20 000,00 €	5 000,00 €
Opération 31	35 000,00 €	8 750,00 €
Opération 33	10 000,00 €	2 500,00 €
Opération 34	66 000,00 €	16 500,00 €
Opération 37	3 000,00 €	750,00 €
Opération 51	11 000,00 €	2 750,00 €
Opération 57	1 000,00 €	250,00 €
Opération 58	5 000,00 €	1 250,00 €
Opération 59	20 000,00 €	5 000,00 €
Opération 60	10 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL	2 369 000,00 €	592 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits repris ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 - Association des Sites Le Corbusier - 02/2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 30/2025 du 15 avril 2025 concernant le renouvellement de l'adhésion de la commune d'Éveux à l'association des Sites Le Corbusier. Le principe de cette association est de fixer des objectifs communs poursuivis par les parties.

Ses objectifs sont :

- de valoriser et faire vivre l'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment dans le cadre de son 10^e anniversaire,
- de développer et dynamiser l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe destinations Le Corbusier : promenades architecturales (certifié depuis 2019 par les membres de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels) dans le cadre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe,
- de coordonner des initiatives locales autour du patrimoine Le Corbusier et diffuser celles-ci à travers le portail internet dédié et les réseaux sociaux,
- de renforcer l'implication, la cohésion et la coordination de l'ensemble des acteurs des territoires concernés (régions, départements, structures intercommunales, villes, propriétaires privés et publics, associations, communautés, individuels). Maintenir la mise en réseaux et développer toujours plus de liens et partenariats nationaux et transnationaux avec d'autres sites Le Corbusier et des sites en lien avec l'architecture moderne.

Pour financer le coût de ce programme d'actions, une subvention de fonctionnement sur quatre années consécutives, est demandée à chaque membre de l'association, suivant un calendrier budgétaire prévisionnel. Pour la commune d'Éveux, la contribution financière annuelle a été fixée à **200 €**.

La convention est à présent soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 et le montant de la participation annuelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Subvention exceptionnelle à l'association « Éveux et son patrimoine » - Restauration intérieure du four à pain - 03/2026

Monsieur le Maire donne lecture de la subvention exceptionnelle, proposée pour l'année 2026 à l'association « Éveux et son patrimoine ».

Elle s'élève à 2 300 € et correspond à la participation pour la restauration intérieure du four à pain au Morillon à Éveux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 300 € pour l'année 2026 à l'association Éveux et son patrimoine ;
- de rappeler que les crédits nécessaires figurent au compte 65748 du budget primitif général 2026 de la commune.

Demande de subvention « Fonds de concours » de la CCPA pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD19 - 04/2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Fonds de concours » de la CCPA concernant l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD19.

La demande de subvention s'articule comme suit :

➤ **Aménagement d'un plateau surélevé sur la RD19**

- Montant des travaux HT	64 017,00 €
- Demande de subvention	7 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention « Fonds de concours » de la CCPA pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD19,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à la présente délibération,
- de préciser que les travaux seront imputés sur la section d'investissement du budget communal au compte 2152.

Modification de la convention de fonds de concours pour les travaux de voirie avec la CCPA - Secteur Montée des Roches - 05/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 56/2025 sur le projet de convention de fonds de concours avec la CCPA pour les travaux de voirie sur la commune.

La communauté de communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire. Dans le cadre de la réalisation du programme 2025 sur la montée des Roches, la commune d'ÉVEUX a exécuté des travaux complémentaires au projet initial sur la partie des voies communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16/V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les deux collectivités se sont entendues pour mettre en place l'apport par la commune au maître d'ouvrage, d'un fonds de concours représentatif des dépenses engagées pour satisfaire la demande exprimée.

La commune s'engage à verser le fonds de concours dans le délai de trois mois à compter de la signature de la convention sur la base du décompte final à la clôture de l'opération.

Elle délègue à la communauté de communes tous pouvoirs pour la mise en œuvre du chantier et la réception des travaux.

Le décompte du fonds de concours ci-après fera, a fait l'objet d'un correctif sur la base du décompte final :

- Travaux Montée des Roches :	221 000 € HT
- Enveloppe CCPA commune d'Éveux :	109 500 € HT
Fonds de concours 2025 de la commune d'Éveux :	111 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours pour les travaux de voirie sur la commune d'Éveux,
- de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 13 du budget général de la commune.

Informations et questions diverses

Commission voirie, lieux publics et espaces verts (Christian BILLAUD) :

- Des travaux du SIEVA, pour le renouvellement du stabilisateur de pression, sont prévus le 26/02. Une coupure d'eau est programmée de 08h à 16h.
- Il informe qu'une portion du mur de la Tourette est tombé.

Commission urbanisme et informatique (Pierre MELLINGER) :

- La fermeture du réseau cuivre sur la commune est prévue pour le 31/05/2029. À cette échéance, la seule solution terrestre sera la fibre.
- Il informe les membres du conseil municipal, du décès de la doyenne d'Éveux, Mme RAMEL (102 ans).

Commission vie sociale et associative, information (Régine PASQUIER) :

- Le Bulletin municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres.
- Le Bientôt à Éveux sera imprimé fin février et la distribution s'effectuera vers le 28/02.

Commission bâtiments communaux (Julien LIOTARD) :

- Les travaux de rénovation du mur mitoyen avec la mairie, se poursuivent.

Autres points abordés :

- M. Daniel VIALLY, conseiller, informe que le repas des aînés organisé par le CCAS, aura lieu dimanche 08 février 2026.

La séance est levée à 19 heures.